



TEXTE n° 259

« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2003-2004

2 mars 2004

## PROPOSITION DE LOI

*tendant à instaurer des mesures d'urgence  
pour lutter contre les délocalisations.*

*L'Assemblée nationale n'a pas adopté, en première lecture, la proposition de loi.*

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 2 mars 2004.*

*Le Président,*  
*Signé : JEAN-LOUIS DEBRÉ*

-----  
N° 259 – Texte adopté : Proposition de loi rejetée : mesures d'urgence contre les délocalisations



Les documents parlementaires (projets de loi, propositions de loi, rap-  
ports, comptes rendus des travaux des commissions et de la séance  
publique, etc.) sont en ligne sur le site Internet :

<http://www.assemblee-nationale.fr>

Siège de l'Assemblée nationale  
4, rue Aristide-Briand - 75007 Paris

Composé et imprimé pour l'Assemblée nationale par JOUVE  
11, bd de Sébastopol, 75001 PARIS